Conseil général

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 à 19.30 heures, Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

---

Président : M. Benoît Guillaume

Présent/e/s : *Conseil général :*
Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, Damien Gilliard, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Serge Maillard, Miguel Martinez, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Thibaud Porchet, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer

Conseil communal :
Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri, Denis Orange

Excusé/e/s : M. Laurent Carrel

Presse : MM. Thomas Christen « La Gruyère », Stéphane Sanchez « La Liberté » et Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 octobre 2023
3. Présentation du plan financier
4. Budgets 2024
   - 4.1 Budget compte de résultats
   - 4.2 Budget des investissements
     - 4.2.1 Demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la gestion de la phase d'étude du projet de construction scolaire centralisée (Message 31)
     - 4.2.2 Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'aménagement d'un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l'Eglise et la Route de La Pierra (Message 32)
5. Diverses réponses : Postulats – Propositions – Questions
6. Divers

INTRODUCTION DE M. BENOÎT GUILLAUME, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du budget du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, et vous membres du Conseil général.

Bienvenue également aux membres de l'administration :
Mme Véronique Moret, Secrétaire communale qui va rédiger le PV et Mme Sophie Gavillet qui pilotera le diaporama ainsi que M. Bertrand Guillaume, Technicien communal. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.

Des micros sont déposés sur les tables, merci de vous les passer pour les diverses interventions.

Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui pourra échanger avec les membres présents à la fin de la séance.

La presse est également représentée par :

- *Pour la Liberté M. Stéphane Sanchez*
- *Pour La Gruyère M. Thomas Christen*
- *La Feuille Fribourgeoise : M. Dominique Ayer*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 21 novembre 2023 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 47 du 24 novembre 2023. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

M. le Président excuse l'absence de M. Laurent Carrel et passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

M. le Président rappelle aussi que les personnes absentes aux séances de groupes doivent s'excuser soit auprès du Bureau du Conseil général soit du Chef de groupe.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateurs sont Mme Marie-Claire Jaquier et MM. Louis Bérard et Blaise Grand. Mme Christine Pochon, Vice-présidente, est la secrétaire du Bureau.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DECISION

Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

3. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2024 - 2028

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances » pour la présentation de cet objet.

M. Pierre Alain Coquoz commente dans les grandes lignes la présentation élaborée pour cette séance (cf. annexe 1).

Au niveau des recettes, M. Pierre Alain Coquoz relève

- la diminution du rendement cantonal de l'impôt des personnes physiques ;
- la difficulté à prévoir les impôts spéciaux.

Au niveau des dépenses, M. Pierre Alain Coquoz présente une progression bien supérieure à celles des recettes. En conclusion, il souligne que les dépenses ne peuvent continuer à augmenter du 8 ou 9% par an, alors que les recettes ne progressent que de 2 ou 3%.

M. Pierre Alain Coquoz mentionne que notre marge de manœuvre est petite. Cette évolution des dépenses nous « oblige » à prévoir dès 2025

- une augmentation du taux d'impôt des personnes physiques et morales de 88% à 100%
- une augmentation de la contribution immobilière de 2‰ à 3‰.

M. Pierre Alain Coquoz se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour la présentation du plan financier.

4. BUDGETS 2024

M. le Président cède la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances ».

4.1 BUDGET COMPTE DE RÉSULTATS

M. Pierre Alain Coquoz rapporte que le budget 2024 du compte de résultats est établi pour la troisième fois selon le référentiel comptable MCH2. La comparaison avec le compte de résultats 2022 est désormais possible puisque ce dernier a été établi selon MCH2.

M. Pierre Alain Coquoz explique dans les grandes lignes le compte de résultats (cf. annexe 2).

M. Pierre Alain Coquoz se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Alexandre Bourqui

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné budget compte de résultats soumis au Conseil général.

Tous les chapitres du budget comptes de résultats ont été examinés. M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, a répondu aux diverses questions posées par la Commission financière. Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 981'037.85.

Les recettes sont en hausse de CHF 352'000.00, soit 3.3%, les impôts progressent d'environ 5.7%. Nos charges augmentant de CHF 938'000.00, soit 8.5%. L'augmentation des amortissements se compose de CHF 250'000.00 pour la zone sportive, compensé dans les produits par un prélèvement sur une provision, et de CHF 42'000.00 pour les autres amortissements. Les charges liées cantonales ou régionales augmentent de 9%, soit CHF 521'000.00.

Bien que présentant un important déficit, le Conseil communal renonce à une hausse d'impôt. La Commission financière soutient cette décision et attend des pistes d'économies par le Conseil communal. Elle encourage également d'agir auprès du district et du canton pour un frein aux dépenses liées.

La Commission financière préavise favorablement le budget compte de résultats 2024.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et le Service des finances pour le travail accompli pour les budgets, au soin apporté aux messages que nous avons reçus et à la transparence envers notre commission.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

M. Christian Ruffieux

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié le budget de fonctionnement 2024 tel que proposé par le Conseil communal. Nous tenons à remercier M. Pierre Alain Coquoz pour l'excellent travail réalisé pour l'établissement de ce budget avec l'aide de l'administration Communale.

La marge de manoeuvre de la Commune est extrêmement faible compte tenu de la part importante des charges transfert qui ont encore augmenté notamment de 6,71 % pour le canton et de 11,43% pour le district. Avec un excédent de charge de ***CHF 981,037****, une hausse d'impôt à venir devient inéluctable car le seul moyen d'atteindre un équilibre financier.*

Nous comptons néanmoins sur le Conseil Communal pour rester attentif aux dépenses qui ne s'avèrent pas essentielles

Le groupe Ensemble vers l'Avenir propose d'accepter le budget de fonctionnement tel que proposé

UNIS POUR SIVIRIEZ

M. Michel Maillard

Le groupe Unis pour Siviriez a étudié le budget de fonctionnement 2024 qui nous a été adressé et commenté ce soir.

En préambule, le groupe remercie le Conseil communal et M. Pierre Alain Coquoz en particulier, le personnel communal et la Commission financière pour l'important travail réalisé afin de présenter ce budget et les documents annexés.

On ne peut décemment pas feindre la surprise, tant le sujet se précise d'année en année. Ce budget annonce clairement des hausses d'impôts pour l'édition 2025. Le risque de référendum se précise également : car il nous faudra répondre à cette question : qu'est-ce qu'on a de plus à Siviriez pour tant d'impôts de plus ? Le bonheur d'avoir un budget communal à peu près équilibré ? pas sûr que l'argumentation fasse mouche.

Pour nos concitoyens, nous devons mettre en évidence certains faits qui impactent ce budget.

Le message présenté par le conseil communal met en évidence une augmentation de nos charges de CHF 940'000.00 par rapport au budget 2023 pour des produits qui n'augmentent que peu.

CHF 300'000.00 d'amortissements supplémentaires, dus à la réalisation d'un projet voté par l'assemblée communale en décembre 2018, CHF 191'000.00 de charges liées au canton et CHF 330'000.00 de charges liées aux associations de communes : voilà les 3 postes qui explosent. Si nous avons la possibilité de faire quelques efforts sur les amortissements, la perte de maîtrise est totale au niveau des associations de communes. Et le message du Conseil communal, sous chiffre 5, nous annonce une évolution catastrophique.

Chacune des réalisations des associations de communes est en soi bonne, nécessaire, utile. Mais tous ces projets mis ensemble impliquent une augmentation des charges qui n'est tout simplement pas possible. Unis pour Siviriez regrette vraiment le manque de vision globale et transversale des projets proposés par le comité des associations des communes avant de se lancer dans de nouvelles réalisations. Ce qui pose à nouveau clairement la question de la gouvernance des associations de communes, je vous renvoie à nos propos d'il y a une année et à notre message d'il y a deux ans.

Il faut donc travailler sur les produits et l'augmentation de nos recettes est indispensable. On peut regretter ici que le Conseil communal n'ait pas fait plus d'effort pour augmenter le produit des ventes : il y a bien le produit de la vente de 2 parcelles en zone artisanale au budget 2023, mais rien au budget 2024. Faut-il rappeler ici le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2016, lors que le Conseil proposait l'acquisition d'une parcelle de 5'867 m2 dans le secteur des Chaussiés avec l'intention de pouvoir réaliser les ventes, y compris des parcelles communales pour 5'640 m2, en 3 ans ?

Le fait est que nous devons valider ce soir le budget 2024 que le Conseil communal nous propose. Il est indispensable que le Conseil communal travaille avec les commissions, toutes les commissions, et les membres du Conseil général pour trouver des pistes d'économie mais surtout des perspectives de rentrées financières. Et il est exclu que notre commune participe à un nouveau projet d'associations de communes sans avoir préalablement posé la question au Conseil général.

Sur la base des explications données, sans enthousiasme aucun, le groupe Unis pour Siviriez donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2024 qui nous a été présenté ce soir.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet le budget compte de résultats au vote.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

27 OUI **1 NON** **1 Abstention**

le Conseil général approuve le budget du compte de résultats.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Pierre Alain Coquoz ainsi qu'au Service des finances pour tout le travail effectué.

4.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

M. le Président précise que le vote du budget des investissements aura lieu après la présentation des demandes de crédit et donne la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances ».

M. Pierre Alain Coquoz explique que le budget des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 2'024'218.00. Il comprend deux investissements présentés ce soir (cf. annexe 3).

Pour les investissements en cours (aménagement zone sportive, aménagement zone artisanale, containers et équipements, Bau mémorandum), les montants figurant au budget des investissements sont une estimation des montants non encore dépensés à fin 2023. Une participation de la Loterie romande pour l'aménagement de la zone sportive de CHF 200'000.00 est considérée sous le chapitre 3 (montant de CHF 150'000.00 considérant des factures encore à recevoir).

Selon les négociations en cours avec Romande Energie, l'investissement pour une chaudière dans la halle de gymnastique ne sera pas réalisé.

M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications.

4.2.1 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 800'000.00 POUR LA GESTION DE LA PHASE D'ÉTUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION SCOLAIRE CENTRALISÉE (MESSAGE 31)

M. le Président cède la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecoles et Petite enfance ».

M. Antonio Molettieri rapporte :

*En premier lieu je vous propose un **résumé succinct** des étapes préalables pour la période de 2022 à 2023.*

*Après la **constitution d'une commission des constructions scolaires** (CIS ci-après) en avril 2022, nous avons travaillé à faire une première analyse du besoin en fonction des informations en notre possession. Nous avions des informations sur la natalité, le nombre d'enfants scolarisés les années précédentes et jusqu'à ce jour, l'inventaire des locaux existants et la possibilité de faire une étude du besoin actuel ainsi que du futur immédiat (1 à 2 ans).*

Sur la base des premiers constats qui faisaient déjà ressortir les besoins à court terme et qui nous ont notamment poussés à construire des pavillons provisoires à Prez-vers-Siviriez, nous avons rédigé le message 28 du 16 mai 2023 afin de demander un crédit budgétaire de CHF 50'000.00 pour réaliser une étude des besoins plus élaborée avec une vision à plus long terme.

Ce crédit nous a permis d'obtenir un diagnostic démographique et des informations sur l'évolution préscolaire et scolaire entre 2020 et 2040. Avec ces informations nous avons pu nous pencher sur le besoin « pédagogique » pour répondre au défi démographique, soit un besoin moyen pour cette même période d'environ 17 classes, avec tous les locaux nécessaires pour les diverses activités et les appuis. Ce crédit nous a aussi permis de faire une première esquisse de faisabilité sur le lieu pressenti de l'ancien terrain de football pour savoir si l'on pouvait y implanter une telle structure centralisée, ce qui nous a été confirmé par le bureau d'architecte.

Nous avons aussi réalisé quelques études sur les aspects liés au sol et à la mobilité, qui ont démontré la pertinence du lieu choisi. Je n'approfondirai pas ces aspects dans ce résumé pour ne pas trop l'alourdir.

En nous basant sur la première évaluation des exigences "pédagogiques" (première version du programme des locaux), nous avons estimé les coûts associés à ce projet, constatant rapidement qu'ils dépassaient largement nos moyens financiers. C'est pourquoi nous avons entrepris une révision approfondie de cette estimation, cherchant à affiner au maximum les détails afin de répondre au plus près aux besoins essentiels.

En parallèle nous avons commandé une ***analyse de la part des architectes*** *(Ateliers d'architecture Seydoux, AAS ci-après) pour la remise aux normes incendie, énergétiques, de mobilité réduite et de sécurité* ***du bâtiment scolaire de Siviriez*** *à la route de l'Eglise 70. Les constats étaient clairs, au lieu des 7 classes actuelles, de 20 à 30 m^2 pour les plus petites à 60 m^2 pour les plus grandes, nous n'aurions plus que 3 classes aux normes légales actuelles.*

Petit rappel à ce sujet, pour répondre aux aspects d'inclusion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, selon la RSF 411.0.1 - Loi sur la scolarité obligatoire du 9 septembre 2014 et dont la dernière version date de janvier 2023, nous devons leur permettre de pouvoir suivre leur scolarité dans l'école de leur quartier ou de leur village dans la mesure de leurs possibilités, en tenant compte de leur environnement, de l'organisation scolaire et selon un principe de proportionnalité. De plus les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives, entendez par là de ne pas isoler ces élèves du reste de la société.

Suite à ces étapes d'analyse, assurés du besoin d'une école centralisée sur plusieurs points comme :

- *Inadéquation des locaux pour des classes devant répondre aux besoins sociétaux actuels et évoqués au préalable, comme volumes nettement insuffisants, normes de sécurité non respectées, risques d'incendie et ainsi de suite.*
- *Bâtiments en partie vétustes et inadéquats, pour lesquels la météo actuelle nous rajoute un élément majeur vu que certaines classes sont par moments inutilisables au vu des infiltrations d'eau conséquentes dont elles sont sujettes. Ces bâtiments demanderont par ailleurs l'engagement de grands frais au vu des travaux lourds nécessaires si nous y maintenons des classes et les volumes nécessaires ne nous permettront pas d'y prévoir un nombre suffisant de classes. Dès lors nous devrons malgré tout construire des locaux supplémentaires pour palier aux besoins dans un futur proche.*

- *Possibilité de réaliser des économies de surface « scolaire » en évitant la surmultiplication de locaux qui pourraient être centralisés et assemblés, comme par exemple une grande salle des maîtres au lieu de plusieurs sur chaque site ou comme une infirmerie ou j'en passe...*
- *Possibilité de réaliser des économies de temps des enseignants pour une maximisation du temps d'enseignement aux élèves.*
- *Possibilité d'économiser du temps aux enfants dans les transports pour une maximisation du temps d'étude par exemple en évitant d'aller à Chavannes pour les activités créatrices et en revenir, mais aussi harmonisation des horaires afin d'augmenter la qualité de vie des familles qui auraient tous les enfants en même temps à midi pour un maximum de temps ensemble.*
- *Possibilité d'économiser une partie des frais de transports du fait que beaucoup plus d'éléments de leur programme se déroulent dans un seul et même lieu.*
- *Amélioration des possibilités d'utilisation de l'Accueil Extrascolaire du fait d'un seul lieu de départ et d'arrivée avec des horaires harmonisés.*
- *Et plein d'autres éléments…*

Nous avons préparé avec l'aide du bureau d'aide à maître d'ouvrage (BAMO ci-après), un dossier d'annonce de projet pour bâtiment scolaire à l'intention de la ***Commission cantonale des Constructions Scolaires*** *(CCS ci-après) et leur avons présenté celui-ci en date du 30 novembre 2023.*

C'est sur la base de ce même dossier que nous avons préparé le message 31 de demande de crédit d'étude que nous vous soumettons ce jour pour un montant de CHF 800'000.00.

Celui-ci doit nous permettre durant les 3 premiers mois de 2024, de préparer un dossier d'appel d'offres dans le respect des lois sur les marchés publics, puis de lancer les appels d'offres en Entreprise Totale (ET ci-après) en avril 2024 avec un retour de celles-ci en juillet 2024.

A ce moment nous mettrons en oeuvre une procédure sélective qui nous permettra de ne garder plus que 3 entreprises composées d'un architecte et d'une ET. Ce seront les 3 entreprises chargées d'élaborer 3 projets complets avec la garantie de faisabilité par l'ET associée. Il est à préciser que la loi nous impose ce minimum de 3 « bureaux » pour une sélection par mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie selon la norme SIA 143, qui elle nous oblige à indemniser ces soumissionnaires selon un calcul basé sur le prix déterminant en fonction de l'objet choisi (Coût global d'une école de 17 classes à CHF 18.5 Mio).

*Cette indemnisation de 3*CHF 120'000.00 nous permet d'avoir 3 projets sur la base desquels nous pourrons choisir l'offre la plus avantageuse dans le sens que le critère de qualité est au même niveau que celui du prix.*

Evidemment qu'il existe d'autres types de procédures comme le concours de projets d'architectes selon la norme SIA 142, mais si ce type de procédure peut paraître plus économique dans un premier temps, il implique généralement 10 à 15% de plus sur le prix global à la fin du projet et oblige à trouver une entreprise qui veuille bien construire l'objet selon le projet d'architecture choisi, qui plus est selon une estimation financière de celui-ci et sans garantie sur le coût de réalisation.

Finalement, le type de procédure par concours de projets ***prolonge le délai de réalisation finale d'un an à un an et demi****.*

*C'est donc de notre avis une **économie sur l'ensemble du projet de CHF 1.8 Mio à CHF 2.7 Mio** et qui devrait mettre à disposition des écoles un nouveau complexe pour la rentrée scolaire 2027.*

M. Serge Maillard estime le montant de CHF 800'00.00 très élevé pour un crédit d'étude et souhaiterait connaître le détail.

M. Antonio Molettieri indique que les détails se trouvent dans le Message 31, soit

Libellé	Montants TTC
Complément étude de faisabilité	15'000.00
Géomètre	5'000.00
Préparation appel d'offres pour Entreprise totale	70'000.00
Mandataires spécialisés	50'000.00
Appel d'offres – Concours – Entreprise totale	450'000.00
Pilotage technique - BAMO	80'000.00
Frais divers, émoluments, reproductions, …	30'000.00
Provision pour imprévus (15%)	100'000.00
Total TTC	**800'000.00**

M. Christian Ruffieux se questionne quant à la salle de gym… des précisions ont-elles été demandées par rapport aux besoins sportifs ?

M. Antonio Molettieri relève que lors de la rencontre avec la Commission des constructions scolaires, ce sujet a été évoqué. M. Jean-Marc Aebischer, Responsable des sports, relève qu'il y a 28 périodes d'enseignement actuellement disponibles pour 51 périodes à couvrir dans le futur. Après discussions avec nos enseignants, diverses tranches horaires se pratiquent en extérieur et également des plages horaires sont utilisées en « duo ». Dans le futur projet, il sied de préciser qu'une salle de rythmique est prévue.

Mme Stéphanie Corminboeuf se demande, actuellement, un enfant qui serait en chaise roulante dans quelle école ce dernier pourrait être accueilli. A-t-on mis en place des accès pour les personnes à mobilité réduite ?

M. Antonio Molettieri informe que la Commune a investi dans un monte-escaliers ces dernières années. Il attire l'attention sur le fait que mettre aux normes les bâtiments existants serait très onéreux et nous perdrions des surfaces pour les classes.

Mme Stéphanie Corminboeuf se pose la question de savoir si par rapport au temps passé dans les transports scolaires, un calcul a été établi.

M. Antonio Molettieri informe qu'une esquisse a été élaborée avec M. Alexandre Bourqui, Responsable des transports scolaires.

Mme Christine Dumas se question quant à l'emplacement de la nouvelle école et le ruisseau du Lavaux, lequel disparaît sous terre à gauche de la parcelle de la famille Currat. Avez-vous des

indications à nous fournir au sujet de ce ruisseau, sait-on s'il passe à côté ou carrément sous l'ancien terrain de foot ?

M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, répond que ce ruisseau passe du côté de la Route cantonale. Par contre, dans les espaces réservés aux eaux imposés par le canton, il passe sur la route qui longe l'ancien terrain de foot. La Commune est en train de travailler pour modifier cet espace réservé aux eaux. Le Service des lacs et cours d'eau admet que le ruisseau se situe du côté Route cantonale mais maintient l'espace réservé aux eaux de l'autre côté.

M. Antonio Molettieri précise que cette problématique des eaux a d'ores et déjà été évoquée et sera intégrée dans les critères.

M. Matthieu Deillon fait remarquer qu'un pic est « prévu » en 2030. Est-ce que notre projet de future école sera « adaptable » ?

M. Antonio Molettieri rapporte que cela a été souligné. Notre volonté est que ce bâtiment soit modulaire et évolutif.

M. le Président remercie M. Antonio Molettieri pour ses informations et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a fait appel à un BAMO pour l'accompagner dans la préparation de ce message. Les chiffres présentés sont justifiés bien qu'importants. Le choix de la forme du concours implique des coûts plus importants pour le crédit d'étude, mais devrait avoir un impact positif sur le crédit global de construction.

En cas d'acceptation de ce crédit, une demande de crédit pour la réalisation sera présentée au Conseil général. Dans son analyse, la Commission financière a également regardé les impacts de cette prochaine demande. En cas de refus, le montant présenté ce soir sera porté à charge du compte de résultats. En cas d'acceptation, les amortissements et les intérêts de l'emprunt nécessaire engendrera une hausse d'impôts d'environ 11 centimes, selon les hypothèses prises actuellement. Le plan financier ainsi que les différents indicateurs financiers montrent un avenir difficile pour les finances communales. Le vote de ce soir, se limite au vote pour le crédit d'étude de CHF 800'000.00.

Le rôle de la Commission financière est d'analyser les aspects financiers du crédit, et non de se pencher sur la nécessité d'une nouvelle école. Dans ce contexte, la Commission financière préavise défavorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

UNIS POUR SIVIRIEZ

Mme Marie-Claire Jaquier

Le groupe Unis pour Siviriez a étudié le Message 31 que le Conseil communal nous a adressé et qui porte sur une demande de crédit des CHF 800'000.00 pour la gestion de la phase d'étude du projet de construction scolaire centralisé.

En préambule, le groupe remercie le Conseil communal et M. Antonio Molettieri en particulier, les membres de la Commission d'infrastructure scolaire et les enseignants pour le travail qu'ils ont réalisé à ce jour.

Les études réalisées mettent en évidence la situation vieillissante de notre structure décentralisée, les coûts qu'elle génère, les questions de sécurité, les limites de nos bâtiments, les coûts de leur évolution, de leur transformation, les questions énergétiques et durables.

Le nombre de nouveaux logements, donc de nouveaux habitants, de familles et d'enfants, ne nous laisse pas la possibilité de temporiser indéfiniment. L'idée d'étudier un projet d'école centralisée, sur un terrain bien placé, en zone d'intérêt général, propriété de la Commune, n'est donc pas une lubie d'un jour mais bien un sujet très concret à traiter.

Il suffit de regarder autour de nous pour voir que la quasi-totalité des communes est confrontée à ces réflexions et doit projeter de nouvelles écoles, si ce n'est déjà fait. Et parfois, de le refaire très vite quand le premier projet a été sous-estimé.

Evidemment, en temps normal, le débat serait plus simple et le projet plus rassembleur. Rappelons tout d'abord qu'il n'y a pas déjà un projet, mais un cahier des charges, des études de faisabilité et un concept que le canton a validé. Le projet définitif avec la couleur des façades, celle des volets mais aussi l'ensemble des équipements viendra plus tard, si le vote de ce soir répond favorablement à la demande du Conseil communal.

Nous avons traité ce message après avoir validé le budget 2024 avec les perspectives que vous connaissez. Sujet compliqué et nous avons bien entendu le préavis de la Commission financière. Mais on ne peut pas dans nos communes accepter des crédits pour des infrastructures pour nos séniors et sacrifier les besoins liés à l'école, à l'éducation et à la formation de nos enfants et de notre futur sous prétexte qu'il n'y a plus d'argent.

Unis pour Siviriez se veut responsable et solidaire. Nous devons définir des priorités, ce qui ne veut pas dire non à tout autre projet, mais être conscient que certains seront réalisés quand nous en aurons les moyens, en fonction de nos priorités communales et pas des priorités que d'autres bien-pensants nous apportent et nous imposent.

Sur la base des explications données, le groupe Unis pour Siviriez donne un préavis favorable à la demande de crédit d'étude et y apporte son soutien.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Mme Martine Bosson

Notre groupe a étudié la demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la gestion de la phase d'étude du projet de construction scolaire centralisée.

L'évolution démographique et les futurs projets de nouveaux appartements font que les écoles de la commune n'ont et n'auront plus assez de place pour tous les élèves. Les méthodes d'éducation ont changé avec notamment des échanges beaucoup plus réguliers et importants ce qui serait clairement favorisé dans une école centralisée.

Les finances actuelles et futures de notre Commune nous inciteraient à une certaine prudence dans les grands projets d'investissement. Car en effet une nouvelle école à environs CHF 18 millions provoquerait une hausse d'impôt encore plus conséquente que celle déjà prévue.

Par contre, avons-nous le choix ? Avons-nous d'autres alternatives comme par exemple des extensions des bâtiments existants ? mais à quel prix ? Est-ce que dans un avenir pas si lointain, le canton ne va de toute façon pas nous obliger à entreprendre ce projet ? Ne devons-nous pas penser prioritairement à nos enfants et leur offrir un environnement adéquat pour leur développement ?

En fonction des différents aspects de la question et des sensibilités de chacun, le groupe Ensemble vers l'Avenir laisse le libre choix à ses membres

GOBET FABIEN, À TITRE PERSONNEL

M. Fabien Gobet

Oui, nous devons faire quelques choses pour nos écoles, nous n'allons pas laisser nos enfants éternellement dans des containers. Mais ce n'est pas une raison pour foncer tête baissée.

Chaque personne qui a déjà mené un projet à sa réalisation (qu'il s'agisse de la construction d'une maison, de l'achat d'un appartement, d'une rénovation etc…) sait que le point central est son financement.

Pour pouvoir financer un tel projet nous devons faire des sacrifices financiers en faisant des économies drastiques. En consultant le budget 2024, je constate que ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Donc le seul financement possible pour la construction de cette école est une hausse massive des impôts.

Selon le plan financier, pour équilibrer le budget de l'année 2028, notre coefficient d'impôt se situera entre 115 et 120% si l'impôt cantonal ne change pas, c'est énorme !

Quelle est la solution si la population refuse cette hausse des impôts ? Ce qui pourrait être très compréhensible vu la situation économique actuelle. Il n'y a pas que des situations aisées, beaucoup de ménages peinent à boucler leur fin de mois, plus qu'on ne le croit… D'un côté on veut le bien de l'enfant en faisant une école neuve et de l'autre on diminue le pouvoir d'achat de ces mêmes familles.

Côté infrastructure, avons-nous réellement étudié, chiffré la rénovation, l'extension pour créer des classes supplémentaires dans nos écoles actuelles ? Si oui et que le montant de la rénovation se rapproche d'une école centralisée alors faisons une école neuve mais pas à n'importe quel prix.

Pour ceux qui ont vu le projet de l'école de Massonnens, qui comportera 8 salles de classes, diverses salles + une halle de gym pour CHF 8 millions, un projet simple.
Prenons-en exemple…

Est-ce la bonne solution de travailler avec une Entreprise générale ? Nous avons engagé un chef technique qualifié et compétant pour suivre ces travaux. Les entreprises qui paient leur impôt dans la Commune pourront-elles avoir la chance d'avoir du travail dans la construction de l'école ? Je ne pense pas, en travaillant avec une entreprise générale plus rien ne pourra être décidé.

Je recommande de rejeter ce crédit.

MARTINEZ MIGUEL, À TITRE PERSONNEL

M. Miguel Martinez

Le besoin de nouvelles salles de classe aux normes est un fait établi qui ne nécessite pas une grande discussion. Le montant projeté nous a été expliqué en séance de préparation et me semble aussi totalement crédible. Je remercie d'ailleurs le Conseil communal et les membre de la Commission des infrastructures scolaires pour ce travail de qualité. La véritable question que nous devons nous poser aujourd'hui est celle du calendrier.

A l'heure où l'état de nos finances est compliqué comme jamais, où, je cite le commentaire de bas du slide 26, « La Commune devra utiliser ses liquidités pour financer le « ménage » communal. En l'absence d'un autofinancement, la Commune ne peut pas investir », à l'heure où notre Conseil communal nous annonce une augmentation du point d'impôt à 100 afin de financer le ménage courant – et uniquement le ménage courant, à l'heure où l'on attend les activations du CO et du nouvel EMS et leurs incidences financières concrètes pour les communes, où le RSG prévoit des investissements importants sur le site de Billens, où les Ambulances du Sud Fribourgeois découvrent que les véhicules vieillissent plus rapidement que prévu, est-il judicieux de se lancer dans cet investissement ?

Notre Conseil communal a encore de nombreux chantiers ouverts et j'ai très envie de le croire quand il nous dit qu'il n'a pas le temps de tout faire. Si nous chargeons la barque avec ce projet, quand va-t-il s'occuper de ces chantiers tels que la vente des derniers terrains à bâtir, la réaffectation de l'ancienne salle de paroisse ou encore de n'importe quelle autre action qui, justement, nous permettrait, justement, de financer ce projet ?

Sans cela, les citoyens de Siviriez verront le taux communal allégrement dépasser les 100 points. Avec un taux pareil, qui viendra encore s'installer chez nous ? Quel futur boulanger ? Quel futur médecin, garagiste, restaurateur ? Penser à notre jeunesse, c'est aussi lui offrir des perspectives professionnelles, des places d'apprentissage et une vie communale attractive. Voulons-nous que Siviriez se transforme en cité-dortoir faute d'artisans découragés par un taux d'imposition hors de toute mesure ?

Chers Collègues, si comme moi vous pensez que le timing n'est pas adéquat et que cet investissement n'est aujourd'hui pas responsable, je vous invite à refuser ce crédit.

Je vous remercie de votre attention.

CORMINBOEUF STÉPHANIE, À TITRE PERSONNEL

Mme Stéphanie Corminboeuf

Pour élargir le débat vers une vision durable, ne serait-ce pas intéressant de nous inspirer sur les objectifs de l'Agenda 2030 du développement durable adapté au contexte suisse tirés du site de la confédération.

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Choisir le futur bâtiment sur un seul site facilite l'atteinte de cet objectif car cela permet :

- *De faciliter la mise en place de projets d'établissement entre les classes, de fournir un environnement adéquat pour répondre aux respects du plan d'études romand et au cadre légal de différentes lois comme la loi scolaire, celle du service de l'enfance et de la jeunesse ou de la loi sur le Handicap.*
- *D'offrir une flexibilité de formes d'enseignement adapté aux besoins de tous les élèves. Les heures de soutien de pédagogie spécialisée ou de thérapie des services auxiliaires peuvent être proposées selon une fréquence adéquate et éviter le déplacement des élèves, de leurs parents ou des enseignants entre les différents sites. Moins de temps sur les routes = plus de temps pour chaque élève.*
- *Quelle option proposerions-nous à un enfant en situation de handicap physique en chaise ou avec des besoins de soins spécifiques scolarisés dans nos bâtiments actuels ? Combien de sites répondent aux critères d'accessibilité comme des rampes, des WC adaptés ?*
  Est-ce que la proposition serait de déplacer les classes en fonction du degré de scolarité de l'enfant en question.
- *La possibilité de planifier des activités intergénérationnelles entre l'EMS à deux pas, l'accueil extra-scolaire et le nouveau bâtiment scolaire rempli de nombreux points proposés dans l'objectif 4.*

Objectifs 11 faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

En résumé, une construction scolaire centralisée favorise un développement durable de notre commune

CONUS FRÉDÉRIC, À TITRE PERSONNEL

M. Frédéric Conus mentionne qu'il faut être cohérent « jusqu'au bout »… on ne peut pas avoir des projets de construction pour env. 200 logements et en même temps ne pas pouvoir accueillir les enfants !

Avant de passer au vote, M. le Président rappelle que cette décision prise par le Conseil général est soumise au droit de référendum. Le nombre requis de signatures des citoyens actifs de Siviriez est de 173 pour que la demande de référendum aboutisse, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir les indications prévues à l'art. 106 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au Secrétariat communal, dans les 30 jours à dater de la publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, soit le 22 décembre prochain.

M. le Président soumet la demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la gestion de la phase d'étude du projet de construction scolaire centralisée.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

23 OUI **5 NON** **1 Abstention**

le Conseil général approuve la demande de crédit de CHF 800'000.00 susmentionnée.

4.2.2 Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'aménagement d'un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l'Eglise et la Route de La Pierra (Message 32)

M. le Président donne la parole à M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public ».

Suite aux remarques pertinentes lors de la séance de préparation, M. Denis Orange présente un plan quelque peu modifié (cf. annexe 4). Il souligne s'être également engagé auprès de la Commission d'aménagement à plus collaborer avec elle pour les projets liés à la mobilité.

M. Denis Orange souhaite juste soulever différents points mentionnés en séance de préparation :

- *Passages pour piétons : nous gardons la mise en place actuelle avec les feux. Une modification aura lieu si le projet Valtraloc Siviriez est effectué ;*
- *Prolongation du trottoir : important, car nous allons avoir des nouvelles habitations (cela évite de refaire des travaux sur ce trottoir) ; le but est de créer aussi une liaison ; important pour l'image de la Commune (projet pas terminé sur une route très fréquentée).*
- *Participation du Réseau santé : la responsabilité du trottoir revient à la Commune, car il s'agit d'une tâche édilitaire.*

M. Frédéric Conus relève que sur les derniers plans transmis, la place de dépose-minute n'est plus mentionnée. N'est-elle plus d'actualité ?

M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, explique que cette place fait partie de la mise à l'enquête du nouvel home et non de l'aménagement du trottoir.

Si un immeuble avec des appartements protégés se réalise, Mme Marie-Claire Jaquier se demande si nous ne pourrions aménager un cheminement piétonnier sans devoir réaliser cette prolongation du trottoir. Cela serait peut-être plus agréable.

M. Thibaud Porchet se pose la question de savoir si la modification présentée influence sur le montant de la demande de crédit.

M. Bertrand Guillaume informe que le fait de maintenir la signalisation, les coûts devraient être moins élevés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Denis Orange pour ses explications.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

M. Matthieu Deillon

La Commission d'aménagement s'est réunie le 7 décembre 2023 afin de prendre connaissance de ce projet et de clarifier certains points. Il a été pris note que la Commune est tenue de construire les aménagements nécessaires afin de rejoindre le nouvel EMS à pied. L'aménagement de ce trottoir est donc nécessaire et il sera à la charge de la Commune. L'idée de le prolonger jusqu'à la croisée nous semble bonne, surtout si un projet d'espace intergénérationnel se construit un jour.

Le passage piéton sécurisé sera finalement conservé tel quel pour le moment et la Commission d'aménagement sera mieux impliquée dans les projets de mobilité à l'avenir. Elle participera notamment au projet VALTRALOC (VALorisation de TRAversée de LOCalité) afin de trouver des solutions pour gérer le trafic dans les villages.

Suite à ces différents éléments, la Commission d'aménagement vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'aménagement d'un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l'Eglise et la Route de la Pierra.

M. le Président remercie M. Matthieu Deillon et cède la parole à la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Frédéric Conus

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le montant du crédit de construction est basé sur l'estimation du bureau d'étude et est réaliste. Le montant sera financé par nos disponibilités et l'amortissement se montera à CHF 3'750.00 par an.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

M. Pierre-Alain Pittet

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'aménagement d'un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l'Eglise et la Route de La Pierra.

On peut se poser la question sur le bien-fondé de créer ce trottoir jusqu'à la Route de la Pierra, mais force est de constater qu'il est préférable de réaliser cet ouvrage en une seule fois, en tenant compte du futur bâtiment intergénérationnel.

Le fait de garder les feux et le passage piétons existants est à notre avis un aspect primordial pour la sécurité des piétons et spécialement des enfants. Couplés au trottoir traversant la Route de l'Eglise, il y a une plus-value à ce projet.

Nous tenons à remercier le Conseil Communal d'avoir été à l'écoute concernant les remarques qui avaient été abordées lors de la séance des groupes.

Ainsi le groupe Ensemble vers l'Avenir préavise plutôt favorablement cette demande de crédit

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'aménagement d'un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l'Eglise et la Route de La Pierra.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

24 OUI **2 NON** **3 Abstentions**

le Conseil général valide la demande de crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour l'aménagement de l'objet susmentionné.

M. le Président cède la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport concernant le budget des investissements.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE CONCERNANT LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS

M. Alexandre Bourqui

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné budget des investissements soumis au Conseil général.

Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 2'024'218.00 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières années ainsi que les deux investissements présentés lors de cette séance, pour un montant global de CHF 950'000.00.

La Commission financière préavise le budget d'investissement favorablement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met au vote le budget des investissements.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

24 OUI **5 NON** **0 Abstention**

le Conseil général accepte le budget des investissements.

5. DIVERSES REPONSES : POSTULATS – PROPOSITIONS - QUESTIONS

M. Denis Orange rapporte avoir plusieurs points ouverts concernant la mobilité et demande une prolongation de délai.

M. le Président prend acte.

QUESTION INDIVIDUELLE – N° 26

Mme Christine Pochon :

Mme Christine Pochon estime que sur le village de Siviriez, il manque une place de jeu digne de ce nom et se demande si quelque chose est prévu soit dans le projet intergénérationnel autour du home ou éventuellement autour de la future place sportive.

M. Pascal Cosandey informe que l'arbre tourniquet a été réparé et a retrouvé sa place.

Mme Christine Pochon remercie M. Pascal Cosandey.

6. DIVERS

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

En son nom personnel, M. René Gobet tient à remercier les membres du Conseil général pour l'acceptation des deux demandes de crédit présentées ce soir.

INVESTISSEMENTS TERMINES

M. René Gobet, Syndic, présente les divers investissements terminés

7101.5031.00 **Adduction d'eau STAP « La Caudra »**
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	199'877.90	220'000.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 20'122.10*

7101.5031.01 **Adduction d'eau Liaison Ursy - Siviriez**
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	240'506.75	247'000.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 6'493.25*
	Recette	Budget
Subvention obtenue, non budgétée (compte n° 7101.6340.00)	*- 36'385.70*	*0.00*
Résultat net = - 42'878.95		

7101.5031.02 **Adduction d'eau « La Caudra – Sous Chaux » zone sportive**
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	183'918.65	204'100.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 20'181.35*

7101.5031.03 **Adduction d'eau Villaraboud ramification et BH**
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	74'557.55	79'300.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 4'742.45*

7101.5031.04 **Adduction d'eau Chavannes-les-Forts ramification et BH**
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	84'688.15	63'700.00
Coût supérieur au crédit accepté		*20'988.15*

7101.5031.05 **Adduction d'eau Liaison Villaraboud – Vuisternens-dvt-Romont**
Présenté lors de l'assemblée du 26 août 2023

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	195'489.95	220'000.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 24'510.05*

7101.6340.00 **Subvention ECAB Renforcement réseau incendie**
Adduction d'eau – STAP « La Caudra »
Adduction d'eau – « La Caudra – Sous-Chaux » zone sportive
Adduction d'eau – Villaraboud ramification et BH
Adduction d'eau – Chavannes-les-Forts ramification et BH
Adduction d'eau – Liaison Villaraboud – Vuisternens-dvt-Romont
Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Recettes CHF	Budget en CHF
Total des subventions	- 93'516.50	- 95'000.00
Différence		*1'483.50*

6150.5010.04 **Aménagement arrêt de bus Chavannes-les-Forts**
Présenté lors de l'assemblée du 10 décembre 2020

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	95'859.80	115'000.00
Coût inférieur au crédit accepté		*- 19'140.20*

M. René Gobet transmet diverses informations :

- E-Bill
  Comme annoncé dans la dernière Chronique, la Commune de Siviriez mettra à votre disposition, depuis le 1er janvier 2024, un système pour faciliter le paiement de vos impôts et taxes communales soit la facture électronique (E-facture ou E-bill).

- GED
  Le Conseil communal a décidé de mettre en place dans le courant 2024 une gestion électronique des documents, soit une GED.

  Les logiciels de GED permettent de faciliter, voire d'automatiser la gestion des documents.

  Un groupe de travail composé de Mmes Eliane Clerc, Maryline Clerc, Véronique Moret et MM. Pierre Alain Coquoz, Alexandre Bourqui et Bertrand Guillaume étudieront les besoins et attentes des différents intervenants.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.

PAROLE AU CONSEIL GENERAL

L'administration n'ayant reçu aucun postulat, aucune proposition et aucune question de groupe, M. le Président propose de passer aux questions individuelles.

M. le Président rappelle que le Conseil communal peut répondre immédiatement aux questions mais qu'il a aussi la possibilité de remettre la réponse à une prochaine séance.

QUESTIONS INDIVIDUELLES – BUREAU DU CONSEIL GENERAL

M. Blaise Grand

Sécurité Route de Brenles

Suite à la demande de la famille Marc-Hubert Giroud, nous sollicitons le Conseil communal afin de reconsidérer la question de la sécurité des piétons sur la route de Brenles.

La demande de rallonge d'investissement pour un cheminement piétonnier avait été renvoyée en date du 9 décembre 2021.

Ce point peut faire partie d'un concept de mobilité, éventuellement en lien avec le projet de nouvelle école. Plus largement, qu'en est-il du concept présenté par le bureau Team+ en octobre 2022 ?

Des actions ont-elles été entreprises ?

M. Denis Orange informe qu'actuellement rien n'a été entrepris mise à part une vision locale avec les requérants ainsi que deux membres du Conseil général. Dans une première phase, le Conseil communal a proposé de soumettre une demande au canton d'aménager une priorité de droite avec marquage au sol. M. Denis Orange souhaite impliquer la Commission d'aménagement afin de trouver des solutions pour garantir la sécurité des habitants.

M. le Président, présent à la vision locale, se demande si le panneau de signalisation 50 km/h ne pourrait être déplacé.

M. Denis Orange prend note et indique qu'une requête peut être déposée au Service des ponts et chaussées pour le déplacement de ce panneau.

QUESTIONS INDIVIDUELLES – MARTINEZ MIGUEL

M. Miguel Martinez

Dans son message n° 32 à l'intention du Conseil général du 12 décembre 2023, le Conseil Communal écrit que « […] la Commune s'est engagée à construire les liaisons adéquates en matière de mobilité douce […] »

La Commune de Siviriez a déjà accepté le financement du raccordement au chauffage à distance pour l'EMS de Siviriez en 2022 (CHF 155'000.00). La Commune a aussi déjà mis à disposition 6'014 m^2 en plein centre du village pour le bâtiment situé route de l'Eglise. A cela s'ajoute une parcelle 5'072 m^2 partiellement utilisée pour la construction du nouvel EMS.

Questions

1. *La Commune s'est engagée quand et par quel moyen à « construire les liaisons adéquates en matière de mobilité douce » ?*
2. *Le nouvel EMS est partiellement construit sur le bien-fonds n° 90 à Siviriez (parcelle de 5'072 m^2) actuellement propriété de la Commune de Siviriez. Quel type de convention lie la Commune de Siviriez et le RSG concernant la mise à disposition de ce terrain et quel est son contenu ?*
3. *Existe-t-il d'autres engagements de la Commune envers le RSG ? Si oui, quels sont-ils ?*

Je vous remercie sincèrement pour votre considération.

M. René Gobet mentionne :

1. Dans le Message 32 sous le chapitre Introduction la phrase « Avec la construction du nouvel EMS au cœur du village de Siviriez, la Commune s'est engagée à construire les liaisons adéquates en matière de mobilité douce pour rejoindre ce nouveau bâtiment » n'est pas tiré d'un document officiel signifiant un accord quelconque.
   M. René Gobet mentionne que ce sont des travaux édilitaires et de ce fait, il incombe à la Commune de les assumer.

2. La Commune a toujours souhaité maintenir un EMS à Siviriez. Cela a été possible en faisant des échanges de terrain et en achetant une partie de terrain à la famille Oberson pour pouvoir construire sans déplacer les résidents. Ce qui va nous lier au RSG est un nouveau DDP qui sera établi sur les mêmes bases que celui qui fait foi actuellement, soit un DDP gratuit.

3. Notre participation pour un coût de CHF 30'000.00 pour la démolition des abris actuels. Il sied de préciser que si nous avions maintenu lesdits abris, les travaux se seraient élevés à env. CHF 100'000.00.
   M. René Gobet mentionne que le Conseil communal a pris l'option de sauver la fresque de Yoki, une œuvre non protégée (env. CHF 25'000.00).

Concernant le point 2, lors de l'assemblée du 18 juin 2015, point 4.

4. Délégation de compétence pour l'attribution d'un DDP pour l'aménagement de bâtiments protégés ou adaptés

Rapporteur : Michel Mauron

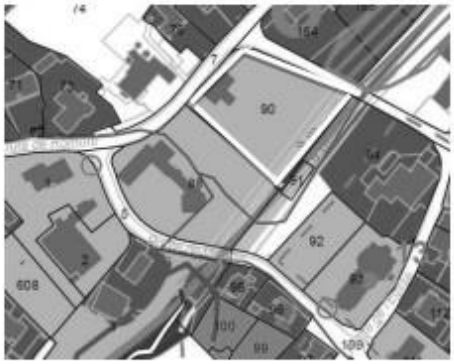

Il est recommandé de construire les appartements protégés à proximité des EMS pour bénéficier de leur service, il cite l'exemple de Vuisternens-dt-Romont. Le Conseil est favorable à un tel projet sur l'art. 90 et demande une délégation de compétence pour faciliter cet aménagement. Les locataires pourront bénéficier des services du Foyer Notre-Dame.

La rétribution du DDP sera discutée avec un promoteur. Le DDP sera signé uniquement pour l'aménagement d'appartements protégés ou adaptés.

Discussion – **Louis Maillard** : est-ce qu'il existe une protection cantonale pour l'aménagement de ces bâtiments, est-ce que l'Etat a un droit de regard sur ce bâtiment ? **M. le Syndic** : il y a des conditions particulières. **Louis Maillard** : c'est l'avenir pour les personnes âgées.

M. le Syndic rappelle que les membres du Conseil ne peuvent pas participer au vote

L'assemblée accorde au Conseil communal la délégation de compétence pour l'attribution d'un DDP pour l'aménagement de bâtiment protégés ou adaptés par main levée, l'unanimité (32 oui).

selon le paragraphe mentionnant la rétribution du DDP, M. Miguel Martinez en déduit que la délégation donnée au Conseil communal sur cette parcelle concernait uniquement l'aménagement d'appartements protégés ou adaptés et pas la construction d'un « demi nouveau home ».

M. René Gobet rappelle que lors de cette assemblée, deux délégations de compétences ont été attribuées au Conseil communal, soit celle citée ci-dessus et une deuxième pour la modification du droit de superficie pour le Réseau Santé de la Glâne.

M. Paul Maillard précise qu'au final il restera qu'une seule et unique parcelle. Il n'y aura plus d'articles 88, 89 … Le nouveau DDP englobera une surface d'env. 6'000 m2 concernant le nouvel home, une surface correspondant à un habitat intergénérationnel et le solde de la parcelle qui reviendra à la Commune et qui sera réaménagé par un espace communautaire ou autre. Le DDP devra être retravailler afin d'être mis à jour.

M. Miguel Martinez relève qu'un DDP est de la compétence du Conseil général et que maintenant il n'aura plus le choix que de l'accepter étant donné qu'un EMS sera déjà construit.

A titre d'anecdote, M. Miguel Martinez souhaite relever que la Commune de Vuisternens-devant-Romont a vendu au RSG le terrain au prix de CHF 70.00/m2 pour la construction du nouveau bâtiment en 2013.

M. René Gobet souligne que la Commune de Vuisternens-devant-Romont n'était pas propriétaire du terrain, l'ancien EMS était de source privée. A Siviriez, la Fondation Notre Dame Auxiliatrice a transmis la parcelle à la Commune et cette dernière l'a remise au RSG pour gérer son bâtiment.

M. Miguel Martinez se dit « satisfait » de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV. Il demande également aux Présidentes et Présidents de chaque commission de remplir la liste des présences pour les indemnités du Conseil général.

CONCLUSION DE M. LE PRESIDENT

Nous voilà déjà à la fin de l'année 2023, à la mi-législature, comme dit dans la belle Chronique nous sommes encore en apprentissage mais un bon apprentissage dure 4 ans, nous y arrivons calmement.

Bien sûr il y a une intensification des échanges et une demande accrue des connaissances mais cela fait partie des règles du jeu.

Nos budgets ne sont pas un conte de Noël mais nous pouvons quand même regarder à côté pour voir que toutes les communes ont des augmentations de charges disproportionnées.

Pour la partie récréative plusieurs événements vont se produire ces prochains mois :

- ✓ *Les fenêtres de l'avent à Siviriez qui se déroulent presque chaque soir jusqu'au 24 décembre 2023*
- ✓ *Concert de Noël du chœur mixte et de la fanfare ce samedi 16 décembre 2023 à l'église*
- ✓ *Fondue du théâtre le Creux du Niton en faveur de la ligue contre le cancer le 20 janvier 2024 à La Fourmilière*
- ✓ *Tournoi populaire d'unihockey du UHC Villaraboud les 26-27 janvier 2024 à la salle de gym*
- ✓ *Le 3 mars 2024 Vide-grenier de Siv'anim à la salle de gym*
- ✓ *Tournoi en salle CO-Sport du FC Siviriez à la salle de gym les 9 et 10 mars 2024*
- ✓ *Et d'autres manifestations que j'ai peut-être oubliées.*

Merci à nos sociétés qui animent la vie de nos villages.

Pour terminer, je vous remercie Conseillers communaux et généraux pour votre disponibilité et votre engagement. Merci au personnel communal pour le bon fonctionnement de notre Commune et de cette soirée.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année dans vos familles et vos sociétés.

Il est 21h40, je clos les débats. Un verre de l'amitié vous sera servi d'ici quelques minutes.

M. le Président clôt la séance à 21h40.

Au nom du Conseil général

Le Président	La Secrétaire
B Guillaume	
Benoît Guillaume	Véronique Moret

<u>Annexes mentionnées</u>

Annexe 1

3. Présentation du plan financier 2024 - 2028

Recettes :

- diminution du rendement cantonal de l'impôt des personnes physiques

	rendement	habitants	rdt/hab.
2018	5 250 350	2 239	2 345
2019	5 553 086	2 281	2 434
2020	5 659 242	2 346	2 412
2021	5 668 456	2 475	2 290

- impôts spéciaux (prestations et bénéfice en capital, gains immobiliers et plus-values, mutations immobilières) très difficiles à prévoir. Pressions sur ces impôts (diminution du taux de l'impôt sur les prestations et bénéfice en capital par exemple)

Résumé : une marge de manœuvre extrêmement faible sur les revenus courants

Dépenses

Progressions des dépenses bien supérieures à celles des recettes

	2020	***budget 2024***	Variation
Charges de personnel hors 71, 72, 73	965 040	1 352 037	386 998
Biens, services, marchandises hors 71,72,73	1 449 977	1 976 067	526 090
Dépenses cantonales	2 454 699	*3 037 210*	582 511
Communes et associations	2 045 233	2 992 986	947 753

Résumé :

Les dépenses ne peuvent pas augmenter de 8 ou 9% par an alors que, dans le même temps, les recettes ne progressent que de 2 ou 3%.

Le budget 2024 présente un excédent des charges bien plus important que celui escompté selon le plan financier établi sur la base du budget 2023.

	budget 2024	plan 2024	Ecart
Total recettes hors 71, 72, 73	**9 528 790**	**9 885 683**	**- 356 893**
Total dépenses hors 71 72, 73	**10 527 218**	**9 891 984**	**- 635 234**
	- 998 428	**- 6 301**	**- 992 127**

Principaux écarts	
Impôts personnes physiques	**- 444 400**
Charges de personnel	**- 118 625**
Biens, services, marchandises	**- 357 905**
Charges de transfert	**- 169 165**

Le volume des dépenses sur lesquelles nous pouvons réellement agir est limité

	budget 2024	**2025 plan**
Charges de personnel hors 71, 72, 73	1 352 037	1 376 023
Biens, services, marchandises, hors 71,72,73	1 976 067	1 775 361
Total des dépenses	**3 328 104**	**3 151 384**

Réduire les dépenses des chapitres 71 Approvisionnement en eau, 72 Traitement des eaux usées, 73 Gestion des déchets permet de diminuer les taxes mais n’améliore pas le résultat.

Cette évolution des dépenses nous oblige dès 2025 à prévoir

- l'augmentation du taux d'impôt des personnes physiques et morales de 88% à 100%
- l'augmentation de la contribution immobilière de 2‰ à 3 ‰

	budget 2024	**2025 plan**	**2026 plan**	**2027 plan**	**2028 plan**
Total des dépenses, hors 71, 72, 73	10 527 218	10 804 738	11 316 866	11 811 698	13 106 334
Total des recettes hors 71, 72, 73	9 528 790	10 928 765	11 269 535	11 478 010	11 819 805
Excédent des charges (-), produits	**- 998 428**	**124 027**	**- 47 331**	**- 333 688**	**- 1 286 529**

de manière à présenter un budget du compte de résultats équilibré en 2025. Eu égard à l'évolution actuelle des dépenses, l'équilibre ne dure pas.

Le plan financier intègre un nombre considérable d’investissements, en particulier la réalisation d’un bâtiment scolaire unique.

Pour cet objet, les amortissements calculés sont de CHF 510’000 (3% sur un investissement de 17 millions, subvention déduite).

Eu égard aux investissements envisagés, la dette de la commune (hors associations de commune) devrait être de l’ordre de 15.5 millions fin 2028. Les intérêts passifs ont été calculés au taux de 2%.

Les opportunités :

- un rendement de l’impôt cantonal qui revient à hauteur de l’impôt de la période fiscale 2019 (voire plus)
- La vente de certains bâtiments (réduction de l’endettement, des charges financières)
- La mise en valeur des terrains des Chaussiés

Les risques :

- les investissements non retenus comme prioritaires (une longue liste)
- de nouvelles exigences légales
- etc.

Annexe 2

Budget
2024
30%
25%

Budget 2024 du compte de résultats : Présentation par nature

	budget 2024	budget 2023	effectif 2022
Charges			
Autorités et commissions	146 750.00	143 750.00	144 927.25
Charges de personnel	1 376 987.00	1 295 345.00	1 226 423.19
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 420 280.00	2 759 784.65	2 380 459.49
Intérêts passifs	15 000.00	3 500.00	18 317.46
Charges liées au patrimoine financier	40 882.00	48 453.00	51 709.10
Amortissements	1 227 333.70	934 817.35	916 662.85
Charges liées au canton	3 037 210.45	2 846 213.20	2 887 727.67
Charges liées aux associations de communes	3 220 808.05	2 890 413.85	2 505 326.90
Aides et subventions	70 500.00	67 250.00	99 017.15
Attributions aux fonds, financements spéciaux, provisions	421 243.10	49 000.00	231 023.63
Charges extraordinaires	0.00	0.00	77 907.30
Total des charges	**11 976 994.30**	**11 038 527.05**	**10 539 501.99**
Produits			
Revenus fiscaux	6 634 350.00	6 273 275.00	6 509 820.66
Taxes, émoluments, produits des ventes	1 983 180.00	1 800 900.00	1 807 136.74
Revenus financiers	387 460.00	846 858.00	369 581.85
Revenus de transferts	1 117 045.10	1 077 751.25	1 267 498.42
Amortissements des subventions d'investissement	77 912.05	73 346.85	72 526.55
Revenus divers	0.00	25 000.00	19 151.19
Prélèvements sur fonds, financements spéciaux, provisions	250 000.00	0.00	115 532.64
Prélèvement sur réserve de réévaluation	546 009.30	546 439.50	547 250.65
Total des produits	**10 995 956.45**	**10 643 570.60**	**10 708 498.70**
Excédent des charges (-) / produits (+)	**-981 037.85**	**-394 956.45**	**168 996.71**

Budget 2024 du compte de résultats
Variations des dépenses entre budget 2024 et comptes 2022

	% total des dépenses	budget 2024	Variation en CHF par rapport à 2022	effectif 2022
Charges de personnel	12.72%	1 523 737.00	152 386.56	1 371 350.44
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	20.21%	2 420 280.00	39 820.51	2 380 459.49
Amortissements du patrimoine administratif	10.25%	1 227 333.70	310 670.85	916 662.85
Attributions aux fonds et financement spéciaux	3.52%	421 243.10	190 219.47	231 023.63
Charges de transfert	52.84%	6 328 518.50	836 446.78	5 492 071.72
Charges financières	0.47%	55 882.00	-14 144.56	70 026.56
Charges extraordinaires		0.00	-77 907.30	77 907.30
Total des charges	**100.00%**	**11 976 994.30**	**1 437 492.31**	**10 539 501.99**

- Charges de personnel : palier supplémentaire et indexation calculée au taux de 1.6% (2.5% en 2023)
- Amortissements : dont CHF 250’000.00 zone sportive supporté par la réserve de préfinancement
- Attributions aux fonds et financement spéciaux : chapitres 710, 720, 730, conformément aux dispositions légales
- Charges de transfert : en progression de 6.71% (canton) et 11.43% (associations de communes) par rapport au budget 2023

Budget 2024 du compte de résultats : revenus fiscaux

Revenus fiscaux	budget 2024	budget 2023	effectif 2022
Impôts directs personnes physiques	5 238 000.00	5 055 000.00	5 355 545.26
Impôts à la source	120 000.00	130 000.00	125 294.70
Impôts sur les prestations en capital	80 000.00	75 000.00	157 956.95
Impôts directs personnes morales	189 650.00	151 875.00	129 179.75
Contribution immobilière	565 000.00	550 000.00	304 312.50
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values	175 000.00	100 000.00	108 142.60
Impôts sur les mutations	250 000.00	200 000.00	304 333.55
Autres impôts directs, récupération sur créances	16 700.00	11 400.00	25 055.35
Total	**6 634 350.00**	**6 273 275.00**	**6 509 820.66**

- Impôts directs personnes physiques : estimée à partir de la statistique fiscale de la période 2021 (état au 30 juin 2023 et selon la progression entre les années fiscales 2021 et 2024 de 5.6% sur le revenu et -3.5% sur la fortune estimée par le SCC
- Impôts directs personnes morales : base identique à celle des personnes physiques, progression de 6.6% sur le bénéfice et 0.0% sur le capital
- Pour les personnes physique le rendement moyen de l’impôt cantonal s’établit à CHF 2’290.00 par habitant, contre CHF 2’412.00 en 2020 et CHF 2’434.00 en 2019.

Budget 2024 du compte de résultats
Classification fonctionnelle

	budget 2024	budget 2023	effectif 2022
0 Administration générale	-960 946.80	-976 152.60	-965 884.08
1 Ordre et sécurité publics, défense	-135 258.95	-104 075.75	-60 630.48
2 Formation	-3 809 142.65	-3 584 193.10	-3 200 480.24
3 Culture, sport et loisirs	-327 384.15	-321 357.90	-228 267.03
4 Santé	-1 328 280.85	-1 206 604.25	-1 113 299.35
5 Prévoyance sociale	-1 307 673.35	-1 170 570.25	-1 158 159.70
6 Trafic et télécommunications	-1 095 051.45	-1 083 552.65	-986 920.63
7 Protection environnement et aménagement territoire	-283 121.20	-281 620.75	-232 748.83
8 Economie publique	-84 527.85	-51 583.30	-5 295.09
9 Finances et impôts	8 350 349.40	8 384 754.10	8 120 682.14
Excédent des produits (+), des charges (-)	**-981 037.85**	**-394 956.45**	**168 996.71**

- L’excédent des charges s’aggrave en raison essentiellement de la progression des charges de transfert (chapitre 2 Formation, chapitre 4 Santé, chapitre 5 Prévoyance sociale).
- Pour rappel, le chapitre 9 considérait en 2023 le résultat sur la vente de deux parcelles en zone artisanale

Budget 2024 du compte de résultats
Classification fonctionnelle

	budget 2024 total charges	dont charges de transfert	en%
0 Administration générale	1 151 782.70	0.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	254 158.95	208 819.95	82.16%
2 Formation	4 024 315.10	2 984 374.90	74.16%
3 Culture, sport et loisirs	610 884.15	30 187.15	4.94%
4 Santé	1 363 780.85	1 327 280.85	97.32%
5 Prévoyance sociale	1 329 673.35	1 280 448.35	96.30%
6 Trafic et télécommunications	1 128 468.70	132 062.00	11.70%
7 Protection environnement et aménagement territoire	1 875 287.65	234 387.95	12.50%
8 Economie publique	155 527.85	71 457.35	45.95%

- Les chapitres 1, 2, 4, 5 contiennent pour l’essentiel des charges de transfert.

Budget 2024 du compte de résultats : Présentation à trois niveaux

	budget 2024	budget 2023	effectif 2022
Charges de personnel	-1 523 737.00	-1 439 095.00	-1 371 350.44
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	-2 420 280.00	-2 759 784.65	-2 380 459.49
Amortissements du patrimoine administratif	-1 227 333.70	-934 817.35	-916 662.85
Attributions aux fonds et financement spéciaux	-421 243.10	-49 000.00	-231 023.63
Charges de transfert	-6 328 518.50	-5 803 877.05	-5 492 071.72
Total des charges d'exploitation	**-11 921 112.30**	**-10 986 574.05**	**-10 391 568.13**
Revenus fiscaux	6 634 350.00	6 273 275.00	6 509 820.66
Taxes et redevances	1 983 180.00	1 800 900.00	1 807 136.74
Revenus divers	0.00	25 000.00	19 151.19
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	115 532.64
Revenus de transfert (yc amortissements subventions, taxes)	1 194 957.15	1 151 098.10	1 340 024.97
Total des revenus d'exploitation	**9 812 487.15**	**9 250 273.10**	**9 791 666.20**
Résultat de l'activité d'exploitation	**-2 108 625.15**	**-1 736 300.95**	**-599 901.93**
Charges financières	-55 882.00	-51 953.00	-70 026.56
Revenus financiers	387 460.00	846 858.00	369 581.85
Résultat provenant du financement	**331 578.00**	**794 905.00**	**299 555.29**
Résultat opérationnel	**-1 777 047.15**	**-941 395.95**	**-300 346.64**
Charges extraordinaires	0.00	0.00	-77 907.30
Revenus extraordinaires	796 009.30	546 439.50	547 250.65
Résultat extraordinaire	**796 009.30**	**546 439.50**	**469 343.35**
Résultat total du compte de résultats	**-981 037.85**	**-394 956.45**	**168 996.71**

- L’utilisation de la réserve de réévaluation (CHF 546’009.30 dans les produits extraordinaires) est limitée à 10 ans (fin en 2031). Utilisation de la réserve de préfinancement de la zone sportive CHF 250’000.00.

Budget 2024 du compte de résultats
Autofinancement

	budget 2024	budget 2023	effectif 2022
Excédent des charges (-) / des produits (+)	-981 037.85	-394 956.45	168 996.71
Amortissements du patrimoine administratif	1 227 333.70	934 817.35	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	421 243.10	49 000.00	231 023.63
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-250 000.00	0.00	-115 532.64
Dissolution des subventions d'investissement portés au passif	-77 912.05	-73 346.85	-72 526.55
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-546 009.30	-546 439.50	-547 250.65
Réévaluation du patrimoine financier	0.00	0.00	-19 140.00
Attribution au ducroire	0.00	0.00	62 000.00
Autofinancement	**-206 382.40**	**-30 925.45**	**624 233.35**

L’autofinancement selon budget est négatif. La Commune devra utiliser ses liquidités pour financer le «ménage» communal. En l’absence d’un autofinancement, la Commune ne peut pas investir.

Annexe 3

Budget 2024 des investissements

Le budget des investissements distingue :

- Les investissements proposés lors de la présente assemblée (au total CHF 950’000.00)

- Les investissements en cours selon estimation des montants non encore dépensés à fin 2023 (CHF 1’074’218.00)

L’assainissement de l’éclairage public représentera un investissement moindre que le crédit accordé.

Annexe 4

4.2.2 Demande de crédit de CHF 150’000.00 pour l’aménagement d’un trottoir longeant la Route de Romont entre la Route de l’Eglise et la Route de La Pierra (Message 32)

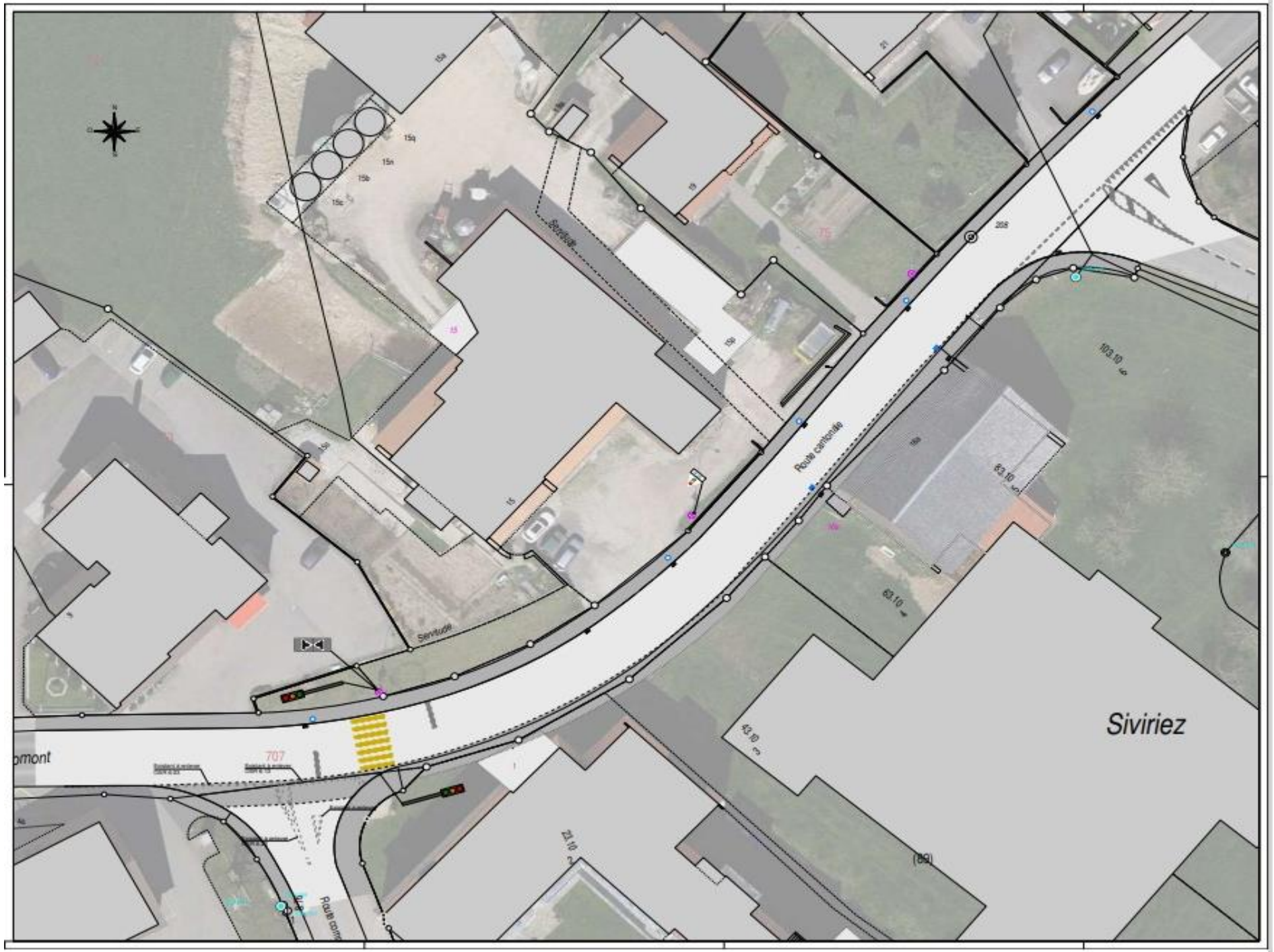
Siviriez
Route cantonale
Servitude
Servitude
707
103.10
83.10
63.10
43.10
23.10
(89)